

## Méthodologie ECOBIOM

### 2: Estimation de la consommation départementale actuelle

#### ▪ Consommation de bois

On a considéré que la consommation de bois utilisé pour l'industrie était assimilable à la récolte de bois enregistrée par l'Enquête Annuelle de Branche Exploitation forestière et scierie. On a retenu la moyenne des années 2003, 2004 et 2005, les trois années les plus récentes disponibles au moment des calculs.

La consommation en bois pour le chauffage des ménages qui a été retenue est celle qui est calculée par le CEREN à partir de l'Enquête logement de l'INSEE. Seul 70 % de la consommation calculée ont été considérés comme provenant de la forêt. Le CEREN réalise une estimation de la consommation de bois par région administrative. Cette consommation régionale a été ventilée par département au pro rata de la population rurale départementale dans la région. La consommation de bois estimée pour le chauffage et surtout sa distribution est affectée d'un fort taux d'incertitude du fait de :

- l'incertitude de la mesure elle-même (difficulté pour les personnes enquêtées à donner une évaluation exacte de leur consommation),
- l'incertitude sur l'origine du bois (forêt, hors forêt, bois en fin de vie),
- la distribution départementale.

Cette incertitude pèse lourdement sur la précision des résultats d'ensemble car la consommation de bois bûche par les ménages est deux fois plus importante que la récolte de bois feuillus pour l'industrie et constitue les trois quart de l'ensemble de la récolte pour l'industrie.

Enfin, on a rajouté à cette consommation actuelle la consommation des projets d'unités de cogénération retenus à l'issue de l'appel d'offre CREII. La part de leur approvisionnement constituée par des plaquettes forestières a été répartie dans les départements d'implantation et leurs voisins immédiats selon des règles simples de proximité.

La consommation en Petit Bois a été considérée comme négligeable actuellement et n'a pas été retenue dans cette étude.

#### ▪ Consommation de paille

Seuls les besoins en paille de l'élevage ont été considérés. Les autres usages (en particulier pour l'énergie) ont été jugés trop faibles ou incertains (AO CRE II) pour être pris en compte.

Le besoin en paille a été estimé en attribuant à chaque unité de bétail, selon sa catégorie (gros ou petit bétail) un besoin forfaitaire annuel. Ce besoin individuel a été multiplié par les effectifs de chaque catégorie de bétail dans chaque département. Pour cette approche, les variations régionales n'ont pas été prises en compte, faute d'informations précises, bien qu'on sache qu'elles existent.